

AVIS D'APPEL D'OFFRES **OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°14/2022/MEF/AC/COM**

Le **03 juin 2022 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie et des Finances , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour la réalisation des prestations de conception et de mise en forme, en arabe et en français, des documents « Budget Citoyen » ainsi que des présentations en matière budgétaire, pour le compte de la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales – Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D»**, Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gov.ma "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **quatre mille dirhams (4 000,00 Dirhams)**.
L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **trois cents mille dirhams toutes taxes comprises (300 000.00 dhs ttc)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG Ministère de l'Economie et des Finances , quartier administratif Rabat-Chellah ;
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation